

# Conclusions des travaux pour le marché grandes industries (GI)

Préparé par le groupe de travail sur l'étude du  
potentiel technico-économique  
(R-3519-2003 Phase 2)

17 juin 2005

# Membres du groupe de travail

- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAMÉ)
- Option consommateurs (OC)
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)
- Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ)
- Stratégies énergétiques (S.É.) et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)
- Union des consommateurs (UC)
- Expert commun du regroupement (RNCREQ, ROEÉ, UC)
- Hydro-Québec Distribution
- J. Harvey Consultant & Associés Inc. (expert du Distributeur)
- Organismes invités :
  - Conseil de l'Industrie Forestière du Québec (CIFQ)
  - Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE)

# Buts du document



- Présenter :
  - la portée des travaux du groupe de travail
  - les principaux points sur lesquels les membres du groupe de travail sont en accord ou en désaccord
  - l'impact des changements et des ajouts de mesures sur le potentiel technico-économique (PTÉ)
  - le suivi qu'effectuera le Distributeur

# Portée des travaux



- Le groupe de travail :
  - a pris connaissance de la méthodologie du Distributeur pour estimer le PTÉ
  - a examiné très sommairement les mesures d'économies d'énergie électrique du marché GI retenues par le Distributeur
  - n'a pas étudié les mesures favorisant la substitution de l'électricité vers d'autres sources d'énergie dans le marché GI puisque non considérées dans l'étude du Distributeur
  - n'a pas étudié le potentiel des nouvelles constructions puisque non considéré dans l'étude du Distributeur
  - reconnaît que la détermination du PTÉ est un exercice à caractère évolutif puisque la performance énergétique des technologies s'améliorent continuellement et que l'information recueillie continuera d'être précisée au fur et à mesure de la réalisation des programmes commerciaux du Distributeur

# Méthodologie



- Tous les membres du groupe de travail sont en accord sur la méthodologie utilisée par le Distributeur pour estimer le PTÉ sur les aspects suivants, dans la mesure des validations sommaires qu'ils ont pu effectuer :
  - les 119 mesures et les technologies d'économies d'électricité incluses dans le PTÉ du 31 janvier 2005
  - le processus de validation et d'enrichissement des mesures et des technologies par des comités techniques et des rencontres avec des spécialistes et des équipementiers, l'utilisation de questionnaires pour la recherche d'informations auprès des clients ainsi que l'encadrement et le support mis en place pour assurer l'intégrité des informations obtenues par les questionnaires

# Méthodologie (Suite)

- Tous les membres du groupe de travail sont en accord sur la méthodologie utilisée par le Distributeur pour estimer le PTÉ sur les aspects suivants, dans la mesure des validations sommaires qu'ils ont pu effectuer (suite) :
  - la portée de l'évaluation visant la modernisation et non la reconstruction des usines actuelles
  - l'exclusion du potentiel technique des mesures et des technologies déjà implantées
  - l'exclusion du potentiel technique des mesures et des technologies non techniquement réalisables dans l'environnement spécifique du client
  - en ajoutant une analyse de sensibilité sur les coûts évités :  $\pm 15 \%$ ,  $\pm 30 \%$
  - la méthodologie utilisée en 2005 par le Distributeur constitue une amélioration significative par rapport à celle retenue en 2003

# Bonification du rapport final

- Tous les membres du groupe de travail sont en accord pour affirmer que le Distributeur doit inclure dans son rapport final :
  - un avis sur le niveau de confiance des résultats
  - la précision sur la démarche méthodologique
    - intrants du questionnaire
    - utilisation du questionnaire
    - validation des données

# Bonification du rapport final (suite)

- Tous les membres du groupe de travail sont en accord pour affirmer que le Distributeur doit inclure dans son rapport final (suite) :
  - le potentiel des mesures douces (incluant une définition plus adéquate du taux de saturation des mesures douces et des précisions sur celui des courroies)
    - Programme d'entretien préventif des compresseurs, des systèmes de pompage, des compresseurs de réfrigération et des systèmes de ventilation (procédés et bâtiments); réduction des fuites d'air comprimé; maintien de la pression de service à la valeur minimale requise; entretien des évaporateurs et des condensateurs de réfrigération; réduction des gains thermiques des systèmes de réfrigération; entretien de la tuyauterie et des accessoires des systèmes de réfrigération; équilibrage aérauliques (bâtiments); optimisation de la taille des poulies de ventilateurs; entretien des systèmes de manutention; installation de courroies synchronisées

# Résultats du PTÉ

	PTÉ (GWh)
Total (31 janvier 2005)	2 084
Nouvelles mesures (mesures douces)	+ 1 336
Total révisé	3 420

# Résultats du PTÉ (suite)

- Les membres du groupe de travail ont passé en revue la méthodologie, l'ensemble des mesures proposées, sans toutefois avoir effectué une vérification exhaustive de chacune des hypothèses sous-jacentes. Compte tenu des améliorations qu'apportera le Distributeur dans la version finale du rapport les membres :
- **AQCIE et CIFQ**
  - Appuient sans réserve la méthodologie et les résultats du PTÉ
- **FCEI, GRAME, Option consommateurs, SÉ-AQLPA**
  - Considèrent valables la méthodologie et les résultats du PTÉ compte tenu de la nature technique du marché et qu'il s'agit d'une démarche d'évaluation évolutive
- **Expert commun, RNCREQ, ROÉÉ, Union des consommateurs**
  - Considèrent la méthodologie inhabituelle du Distributeur, globalement valable dans le contexte particulier du marché GI
  - Ne sont pas en mesure de se prononcer sur la validité des résultats du PTÉ étant donné qu'il n'a pas été possible d'effectuer une vérification exhaustive des mesures et des hypothèses. La nature hautement spécialisée des technologies du marché GI ainsi que l'apport direct des spécialistes en usine rendent difficile une appréciation en profondeur des résultats.
  - D'accord pour considérer cette démarche comme évolutive

# Pour tous les marchés: méthodologie

- Voici les points de désaccord émis par les membres du groupe de travail concernant la méthodologie du Distributeur qui concernent tous les marchés:
  - Dans une perspective de CTR, tous les bénéfices non-énergétiques ainsi que les économies d'énergie autres qu'électrique devraient être intégrés dans l'analyse économique globale (expert commun, RNCREQ, UC, ROEÉ)
  - Dans une perspective de développement durable, les bénéfices environnementaux devraient être intégrés dans l'analyse économique globale (expert commun, RNCREQ, UC, ROEÉ)
  - Le coût des mesures devrait tenir compte des subventions accordées par les gouvernements (GRAME)

# Pour tous les marchés: méthodologie (suite)

- Voici les points de désaccord émis par les membres du groupe de travail concernant la méthodologie du Distributeur qui concernent tous les marchés (suite) :
  - Les mesures de remplacement hâtif ne devraient pas être exclues d'office, puisqu'elles représentent un potentiel d'économies réel et réalisable à courte échéance (expert commun, RNCREQ, UC, ROEE)
  - L'impact en puissance des mesures d'économies d'énergie devrait être évalué (expert commun, RNCREQ, UC, ROEE)

# Pour tous les marchés: méthodologie (suite)

- Points de vue du Distributeur sur les 5 points de désaccord :
  - Le Distributeur s'en tient à la méthodologie reconnue par la Régie sur les coûts évités (D-2004-96) et sur le test du CTR (D-2003-110)
  - Les subventions étant un transfert du gouvernement vers les particuliers, elles ne changent donc en rien le coût réel des mesures assumé par la société
  - Le devancement de mesures est considéré dans le cadre de l'évaluation du potentiel commercialement réalisable
  - L'évaluation de l'impact en puissance n'est pas jugée prioritaire dans le cadre du présent exercice

# Suivi



- Suite aux corrections et clarifications découlant du comité de travail, le rapport du Distributeur sera révisé d'ici la mi-juin 2005
- Le Distributeur enverra ce document révisé à tous les membres du groupe de travail
- Le Distributeur assurera l'évolution du PTÉ : vigie technologique, suivi des analyses énergétiques, projets de R-D